



FAHRLEHRER24

THÉORIE AUTO SUISSE

Tous les 20 thèmes de l'examen théorique auto suisse

Tous les thèmes d'examen résumés de façon compacte



Sommaire

- 01 Autoroutes & semi-autoroutes
- 02 Comportement vis-à-vis des piétons
- 03 Dépasser
- 04 Distance d'arrêt, freinage & réaction
- 05 État du conducteur
- 06 Passages à niveau & barrières
- 07 Priorité de droite
- 08 Priorité
- 09 Remorque – Code de la route Suisse
- 10 Remorquer – Code de la route Suisse
- 11 Ronds-points – Code de la route Suisse
- 12 Routes en pente et de montagne – Code de la route Suisse
- 13 Se croiser – Code de la route Suisse
- 14 Se garer – Code de la route Suisse
- 15 Se mettre en ordre et tourner – Code de la route Suisse
- 16 Sécurité de fonctionnement – Code de la route Suisse
- 17 Tramways – Code de la route Suisse
- 18 Utilisation du véhicule – Code de la route Suisse
- 19 Vitesse appropriée – Code de la route Suisse
- 20 Vitesse maximale – Code de la route Suisse



Autoroutes & semi-autoroutes

Admission et vitesses maximales

Sur les autoroutes et semi-autoroutes, seuls les véhicules à moteur pouvant atteindre au moins 80 km/h sont autorisés.

- Autoroute: 120 km/h maximum
- Semi-autoroute: 100 km/h maximum
- Avec remorque: 100 km/h maximum (si homologuée)

Bande d'arrêt d'urgence et arrêt d'urgence

La bande d'arrêt d'urgence ne peut être utilisée que pour les arrêts d'urgence. Les occupants ne peuvent pas emprunter la chaussée. En cas de panne, le triangle de signalisation doit être posé à au moins 50 m derrière le véhicule.

Dépassement sur l'autoroute

Il est interdit de dépasser par la droite en faisant une embardée. Passer à droite n'est autorisé que lors de circulation en colonnes sur plusieurs voies, dans les virages serrés avec plusieurs voies, ou pour emprunter une voie de sortie.

Entrées et sorties

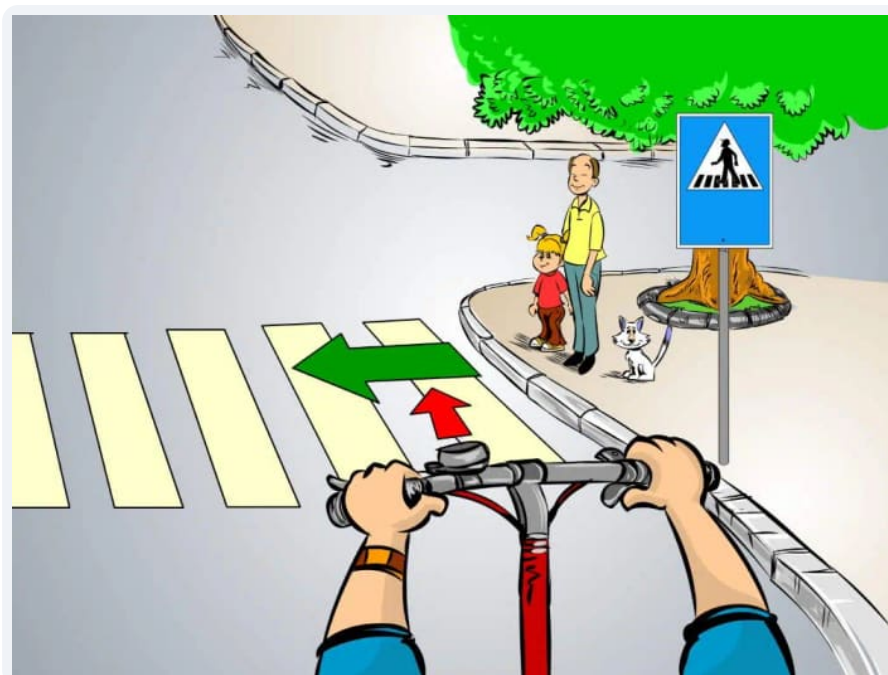
Les usagers des autoroutes ont la priorité sur les véhicules venant des voies d'accès. Pour quitter l'autoroute, le clignotant est mis environ 500 m avant. Si possible, on ne freine que sur la voie de décélération.

Comportement vis-à-vis des piétons

Règle de base aux passages piétons

Sur les passages piétons non réglementés par des feux, les piétons qui s'apprêtent à traverser ou qui traversent ont la priorité absolue. Le conducteur doit s'arrêter si nécessaire et laisser passer les piétons en toute sécurité.

Il est interdit de klaxonner de façon intempestive, de dépasser devant un passage piétons, ou de forcer le passage lorsqu'un piéton attend ou traverse.



Comportement au passage piétons

Sur les passages piétons: priorité absolue aux piétons – s'arrêter si nécessaire.

Personnes nécessitant une attention particulière

Une attention particulière doit être portée aux enfants qui peuvent surgir imprévisiblement, aux personnes en situation de handicap (signalées par une canne blanche ou un chien-guide) et aux personnes âgées qui se déplacent lentement.

Pour les personnes malvoyantes ou aveugles, le conducteur doit toujours s'arrêter, même en l'absence de passage piétons balisé.

THÈME 3 / 20

Dépasser

Règle de base: dépasser à gauche

Il est obligatoire de dépasser à gauche. Le dépassement par la droite est interdit sauf dans les cas prévus par la loi (circulation en colonnes sur autoroute, sortie, etc.).

Comment dépasser correctement

Avant de dépasser, s'assurer que la route est libre sur une distance suffisante, vérifier rétroviseurs et angle mort, mettre le clignotant à gauche, accélérer et dépasser rapidement, puis rabattre après avoir bien dépassé avec clignotant à droite.



Quand le dépassement est-il interdit ?

- Lorsqu'un signal l'interdit (2.44 ou 2.45)
- Dans les virages, sur les sommets de côtes et en cas de visibilité insuffisante
- Aux passages à niveau et sur les passages piétons
- Lorsque le véhicule de devant est déjà en train de dépasser
- Lorsque le croisement serait dangereux pour les véhicules venant en sens inverse

Bus scolaires

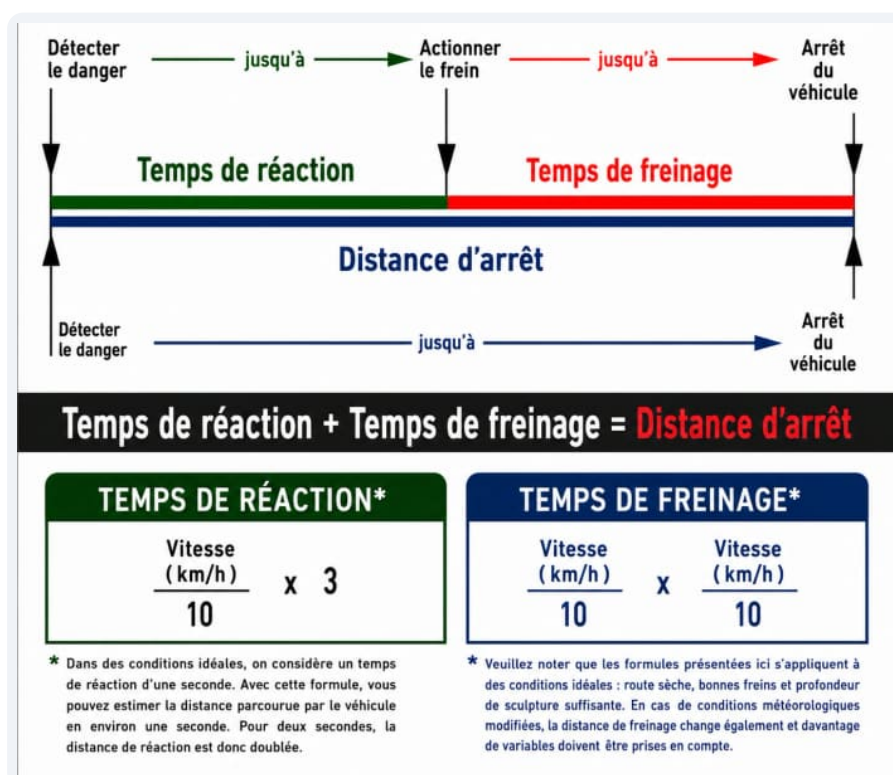
Un bus scolaire avec feux clignotants allumés ne peut être dépassé qu'à vitesse réduite. Lorsque le bus est à l'arrêt avec des enfants qui montent ou descendent, il faut s'arrêter.

THÈME 4 / 20

Distance d'arrêt, freinage & réaction

La distance d'arrêt

La distance d'arrêt commence au moment de la perception du danger et se termine quand le véhicule est immobilisé. Elle comprend la distance de réaction (temps de réaction x vitesse) et la distance de freinage (du moment où les freins agissent jusqu'à l'arrêt).



Distance de freinage et d'arrêt



La distance d'arrêt = distance de réaction + distance de freinage

Temps de réaction et distance de réaction

Le temps de réaction dure en moyenne une seconde – de la perception du danger jusqu'à l'actionnement des freins. Il dépend fortement de l'état du conducteur (alcool, médicaments, fatigue).

Règle pratique: à 50 km/h !' environ 15 m de distance de réaction. La distance de réaction en mètres "H vitesse (km/h) ÷ 10 × 3.

La distance de freinage

La distance de freinage augmente proportionnellement au carré de la vitesse – à double vitesse, elle est 4 fois plus longue.

Règle pratique: distance de freinage (m) = (vitesse ÷ 10)². Ex: à 50 km/h !' 25 m de distance de freinage.

THÈME 5 / 20

État du conducteur

Incapacité à conduire

Quiconque est inapte à conduire – notamment en raison de l'alcool, de médicaments, de drogues ou de la maladie – ne doit pas prendre le volant. Tout conducteur doit évaluer honnêtement son état avant de conduire.

Alcool et taux d'alcoolémie

- Retrait du permis de conduire
- Amendes élevées
- Peines d'emprisonnement en cas de récidive

Surmenage et fatigue

La fatigue au volant est aussi dangereuse que l'alcool. En cas de fatigue, le conducteur doit s'arrêter et se reposer. Les microsomnies peuvent survenir sans avertissement et causent des accidents graves.



THÈME 6 / 20

Passages à niveau & barrières

Obligation d'arrêt aux passages à niveau

Aux passages à niveau, il est obligatoire de s'arrêter lorsque les barrières ou demi-barrières se ferment, les feux clignotants s'allument, un signal sonore retentit ou un employé des CFF donne un signal d'arrêt.

Il est interdit de s'arrêter sur les rails. En cas de panne, les passagers doivent immédiatement quitter le véhicule et s'éloigner des voies.

Signaux et signalisation

Les passages à niveau sont signalés par des barrières ou demi-barrières (descendant de haut en bas), des feux clignotants (simples ou alternants) et des signaux acoustiques (cloche).

Dépassement et stationnement interdits

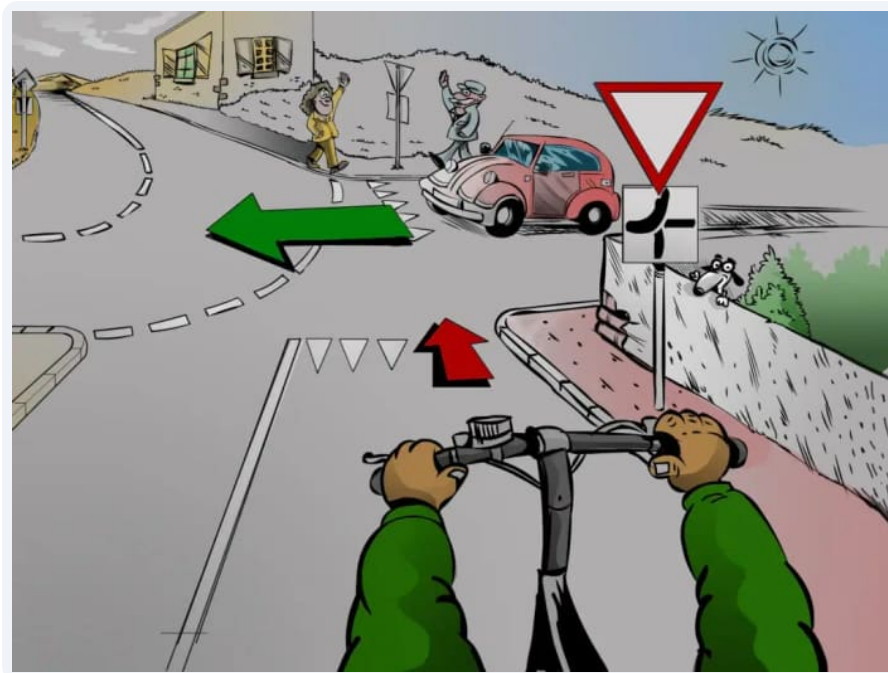
Il est interdit de dépasser d'autres véhicules et de stationner dans les 15 mètres précédant un passage à niveau. Il est également interdit de s'arrêter sur les rails.

THÈME 7 / 20

Priorité de droite

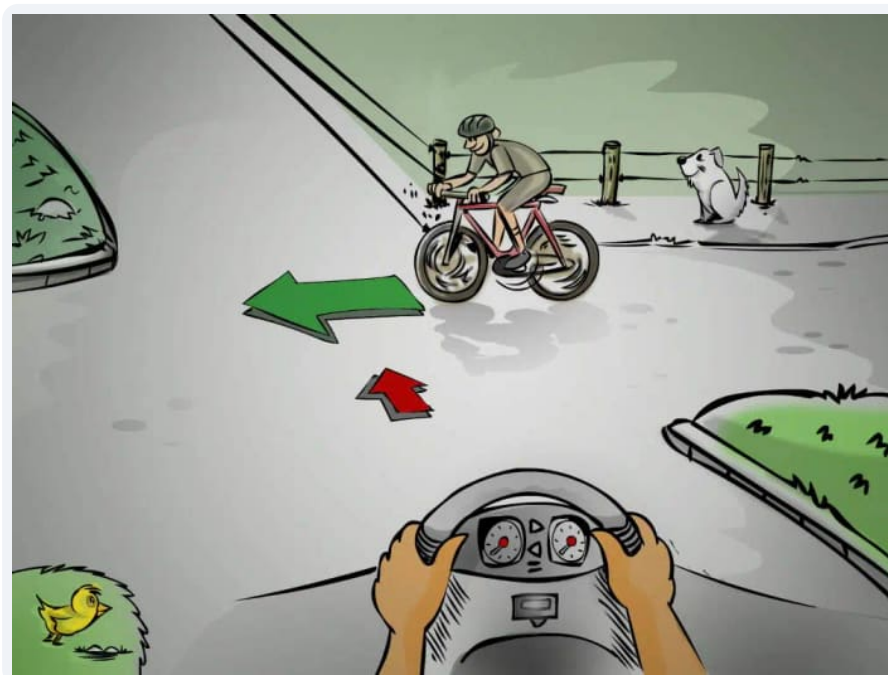
Règle de base: priorité de droite

À tous les carrefours non réglementés par des signaux ou marquages, le véhicule venant de droite a la priorité. Cette règle s'applique même si la route de droite est plus petite ou moins importante.



Priorité de droite aux carrefours

À tous les carrefours non signalisés: priorité au véhicule venant de droite.



Priorité de droite Suisse – exemple de carrefour

Sur les routes secondaires non signalisées, la priorité de droite s'applique

Exceptions à la priorité de droite

La règle de priorité de droite ne s'applique pas lorsque des signaux de priorité indiquent autre chose, sur les routes principales signalisées, dans les giratoires (priorité aux véhicules circulant dans le giratoire), ni sur les pistes cyclables.

Sorties de propriété et voies d'accès

Les véhicules sortant de propriétés privées, parkings, garages ou voies d'accès doivent céder la priorité à tous les usagers de la route, y compris les piétons et cyclistes.

THÈME 8 / 20

Priorité

Règle de base: céder la priorité

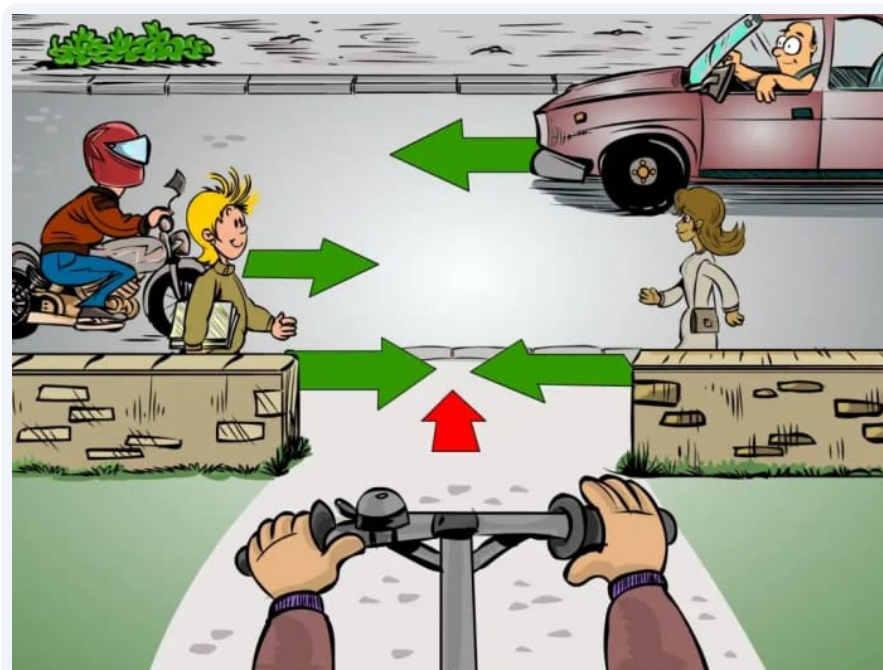
Le conducteur qui doit céder la priorité doit ralentir suffisamment tôt et, si nécessaire, s'arrêter pour laisser passer les véhicules prioritaires. Il ne doit pas gêner la circulation.

Signaux Stop et Cédez le passage

Le signal Stop (3.01) oblige à s'arrêter complètement avant la ligne d'arrêt, même s'il n'y a pas de circulation. Le signal Cédez le passage (3.02) oblige à ralentir et à céder la priorité sans arrêt forcé.

Route principale et giratoire

Les usagers d'une route principale (3.03) ont la priorité sur ceux des routes secondaires. Dans les giratoires, les véhicules circulant dans le giratoire ont la priorité sur ceux qui entrent.



Priorité – sortie de propriété

Les véhicules sortant d'une propriété cèdent la priorité à tous.



Priorité absolue

Ont toujours la priorité absolue: les véhicules d'urgence (ambulance, pompiers, police) avec signaux sonores et lumineux, les cars postaux sur routes de montagne, et les trams en circulation.

THÈME 9 / 20

Remorque – Code de la route Suisse

Vitesse avec remorque

Avec une remorque homologuée jusqu'à 3,5 tonnes, la vitesse maximale sur autoroute est de 100 km/h. Hors localité, elle est de 80 km/h. En localité, la vitesse ordinaire de 50 km/h s'applique.

- Autoroute: max. 100 km/h (remorque "d 3,5 t homologuée)
- Hors localité: max. 80 km/h
- En localité: max. 50 km/h

Vérification avant le départ

Avant de circuler avec une remorque, le conducteur doit s'assurer du bon état de plusieurs éléments:

- Attelage: correctement verrouillé et câble de sécurité fixé
- Éclairage: feux de position, stop et clignotants fonctionnels
- Pneus: pression et état conformes
- Chargement: arrimé de façon stable, charge maximale non dépassée

Passagers dans la remorque

Le transport de personnes dans une remorque est en principe interdit. Seul le personnel nécessaire pour conduire, freiner ou surveiller le chargement peut se trouver dans la remorque — et uniquement si celle-ci est spécialement aménagée à cet effet.

Documents et plaques d'immatriculation

La remorque doit disposer de sa propre carte grise et de ses propres plaques d'immatriculation. À l'étranger, le signe national (CH) doit être apposé sur le véhicule tracteur.



Remorquer – Code de la route Suisse

Dispositifs de remorquage et vitesse

Les barres de remorquage ne doivent pas dépasser 5 m, les câbles de remorquage ne doivent pas dépasser 8 m. Le câble doit être marqué de façon bien visible en son milieu. Les chaînes sont interdites; pour les motocycles, les câbles métalliques sont également interdits.

- Câble ou corde: vitesse max. 40 km/h
- Barre rigide: vitesse max. 60 km/h

Signal de panne lors du remorquage

Le signal de panne doit être apposé à l'arrière du véhicule remorqué. Il avertit les autres usagers de la route et son apposition est obligatoire pendant toute la durée du remorquage.

Remorquage sur l'autoroute

Les véhicules en panne ne peuvent être remorqués sur les autoroutes que jusqu'à la prochaine sortie. La voie de droite doit être utilisée — la bande d'arrêt d'urgence est réservée exclusivement aux situations d'urgence et ne peut pas servir au remorquage.

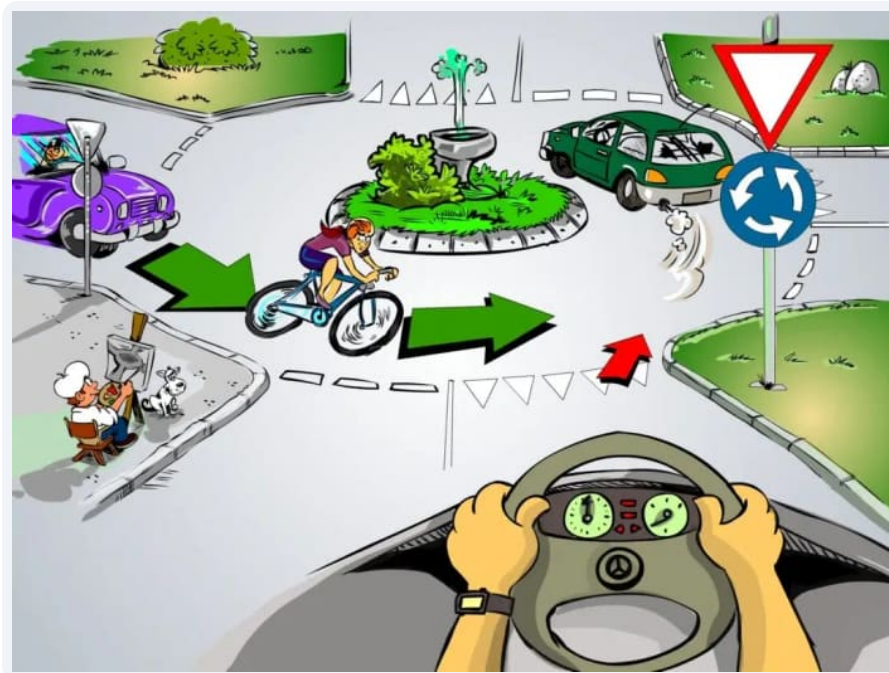
Conditions pour le remorquage

Les véhicules à moteur ne peuvent remorquer des remorques ou d'autres véhicules que si la force de traction et les freins sont suffisants et que le dispositif d'attelage est en bon état de marche. Le conducteur du véhicule remorqué doit être en mesure d'agir sur la direction et les freins.

Ronds-points – Code de la route Suisse

Priorité dans le giratoire

En Suisse, les véhicules circulant dans le giratoire ont toujours la priorité sur ceux qui entrent. Avant d'entrer, le conducteur doit ralentir et s'assurer qu'aucun véhicule prioritaire n'approche depuis la gauche.



Priorité dans le rond-point – les véhicules dans l'anneau ont la priorité

Les véhicules dans le rond-point ont toujours la priorité sur ceux qui entrent

Clignotant dans le giratoire

- En entrant dans le giratoire: en principe sans clignotant (la mise à gauche n'est pas obligatoire).
- En sortant du giratoire: le clignotant à droite est obligatoire, mais pas trop tôt — pour ne pas induire en erreur les conducteurs attendant d'entrer.

Cyclistes et piétons

Sur les giratoires sans séparation des voies, les cyclistes peuvent s'écarter de l'obligation de tenir la droite et circuler dans la voie. Les cyclistes circulant dans le giratoire doivent être respectés et ne pas être dépassés si possible.

THÈME 12 / 20

Routes en pente et de montagne – Code de la route Suisse

Règle générale: qui a la priorité ?

Sur les routes de montagne ou en forte pente, le véhicule qui monte a la priorité sur celui qui descend. Celui qui descend doit reculer jusqu'au prochain élargissement ou emplacement de croisement.

Exception: si l'un des véhicules est chargé et l'autre non, c'est le véhicule à vide qui doit reculer, indépendamment du sens de marche.



Se croiser sur une route de montagne

Sur les routes de montagne étroites: celui qui est le plus proche de la prochaine place d'évitement recule.

Car postal – priorité absolue

Les cars postaux ont toujours la priorité, qu'ils montent ou descendent. Ils signalent leur approche par leur cor caractéristique (trois notes). Les autres usagers doivent s'arrêter et laisser le passage au car postal.

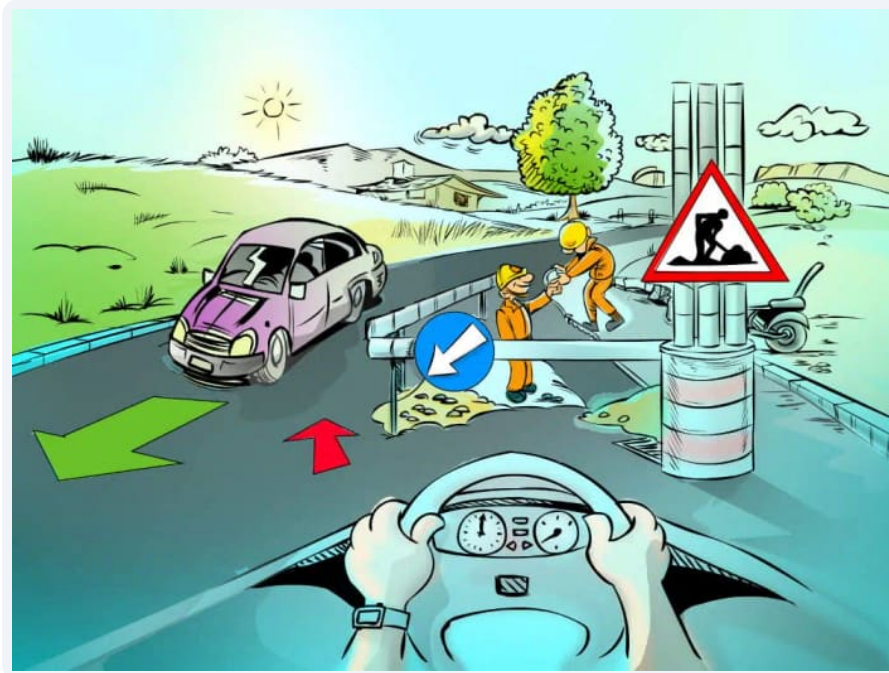
Conduite prudente en descente

En descente, il est recommandé d'utiliser le frein moteur en rétrogradant, afin de ne pas surcharger les freins. Une vitesse excessive en descente peut mener à une surchauffe des freins (fading). Adapter la vitesse à la déclivité, aux virages et à l'état de la route est obligatoire.

Se croiser – Code de la route Suisse

Règle générale de croisement

Lors d'un croisement difficile, celui qui peut s'écarter sans difficulté le fait. En cas de nécessité, il peut être nécessaire de reculer pour permettre le passage. Chacun doit adapter sa conduite pour faciliter le croisement.



Se croiser sur une route étroite – rester sur sa moitié de chaussée

On se croise par la droite – garder une distance suffisante avec le trafic venant en sens inverse

Routes étroites

Sur les routes étroites, celui dont le côté offre davantage de place doit s'écarter pour laisser passer l'autre. Les véhicules lourds, les bus et les trams ont en général la priorité de passage.

Routes de montagne

- Celui qui monte a la priorité sur celui qui descend
- Exception: les cars postaux ont toujours la priorité
- Celui qui descend doit reculer jusqu'au prochain élargissement
- Si l'un des véhicules est chargé, le véhicule à vide doit reculer



Se garer – Code de la route Suisse

Zone bleue et disque de stationnement

Dans la zone bleue, le stationnement est autorisé avec le disque de stationnement (disque bleu). La durée maximale est en général de 1 heure 30. Le disque doit être mis à l'heure d'arrivée. La zone bleue est gratuite mais limitée dans le temps.

Places de parc et marquages

Les places de parc délimitées par des marquages doivent être utilisées correctement: le véhicule ne doit pas dépasser les lignes. Les places réservées aux personnes handicapées ne peuvent être utilisées qu'avec la vignette officielle.

Interdictions de stationner

Il est notamment interdit de stationner:

- Devant les passages piétons (à moins de 5 m)
- Dans les virages et aux sommets de côtes
- Devant les sorties de garages et propriétés
- Sur les voies de tram et les couloirs de bus
- À moins de 15 m des passages à niveau
- Dans les zones d'arrêt interdites (ligne jaune continue)

Stationner sur le trottoir

Le stationnement sur le trottoir n'est autorisé que si un panneau l'indique explicitement. Même dans ce cas, un passage d'au moins 1,5 m doit rester libre pour les piétons.

Se mettre en ordre et tourner – Code de la route Suisse

Se mettre en ordre de présélection

Avant de tourner, le conducteur doit se mettre en ordre de présélection en temps utile: à droite pour tourner à droite, à gauche pour tourner à gauche. Il doit s'engager dans la bonne file et ne pas en changer inutilement.



Flèches et panneaux de présélection

Les flèches de présélection sur la chaussée ou les panneaux de direction indiquent dans quelle voie se placer. Le conducteur doit suivre les flèches dès l'endroit où elles sont marquées.

Couloir de bus

Les couloirs de bus sont réservés aux bus, trams, taxis et cyclistes (sauf indication contraire). Pour tourner à droite, on peut emprunter le couloir de bus au dernier moment, à condition de ne pas entraver les bus.

Clignotant lors des virages

Le clignotant est obligatoire avant de tourner. Il doit être mis suffisamment tôt — en général au moins 3 secondes avant de tourner en localité, plus tôt hors localité.

Tourner à gauche

Lors d'un virage à gauche, il faut:

- Se placer à gauche du centre de la chaussée
- Laisser la priorité aux véhicules venant en sens inverse
- Laisser passer les piétons sur le passage-piétons
- Tenir la droite dans la rue où l'on s'engage

THÈME 16 / 20

Sécurité de fonctionnement – Code de la route Suisse

Devoir de contrôle du conducteur

Avant chaque départ, le conducteur doit s'assurer que son véhicule est en parfait état de marche: freins, éclairage, pneus, visibilité (vitres propres, essuie-glaces fonctionnels). Ce contrôle est une obligation légale.

Pneumatiques

Les pneus doivent avoir une profondeur de sculpture minimale de 1,6 mm. Les pneus d'hiver sont recommandés (voire obligatoires selon les cantons) lors de conditions hivernales. La pression des pneus doit être vérifiée régulièrement.

Émissions et entretien

Chargement et visibilité

Le chargement ne doit pas gêner la visibilité du conducteur ni compromettre la stabilité du véhicule. Les objets doivent être correctement arrimés. Le chargement peut dépasser à l'arrière de maximum 3 m et sur les côtés de 1 m si signalé.

Souillure de la chaussée

Il est interdit de souiller la chaussée (huile, boue, etc.). Le conducteur est responsable du nettoyage en cas de souillure causée par son véhicule ou sa cargaison.

THÈME 17 / 20

Tramways – Code de la route Suisse

Priorité du tramway

Les tramways ont en général la priorité de passage. Les conducteurs de véhicules doivent s'écarter pour laisser passer le tram et ne pas entraver sa marche.



Arrêt de tramway – les passagers descendus ont la priorité

Aux arrêts sans îlot de protection, les véhicules doivent s'arrêter jusqu'à ce que les passagers aient quitté la chaussée



Arrêts de tramway

Lorsqu'un tramway est à l'arrêt et que les portes sont ouvertes, les véhicules doivent s'arrêter jusqu'à ce que les portes soient refermées. Si une île de protection est présente pour les passagers, on peut passer lentement à droite de l'île.

Dépasser un tramway

Le tramway en marche se dépasse à droite. S'il n'y a pas d'île de protection à l'arrêt, il faut dépasser à gauche en s'assurant que les passagers peuvent monter et descendre en sécurité et sans danger.

THÈME 18 / 20

Utilisation du véhicule – Code de la route Suisse

Maîtrise du véhicule

Le conducteur doit avoir son véhicule constamment sous contrôle. Il doit adapter sa vitesse aux circonstances et être en mesure d'effectuer les manœuvres nécessaires à tout moment sans danger pour lui-même ni pour les autres.

Attention et interdiction de distraction

Le conducteur doit consacrer son attention entière à la conduite. Toute distraction est interdite. L'utilisation du téléphone portable tenu en main est interdite. Les systèmes d'aide à la conduite ne dispensent pas d'une attention permanente.

Volant et pédales

Le conducteur doit tenir le volant avec les deux mains lors des manœuvres et garder les pieds près des pédales pour pouvoir réagir rapidement. Les changements de vitesse ne doivent pas détourner l'attention de la route.



THÈME 19 / 20

Vitesse appropriée – Code de la route Suisse

Règle de base: conduire à portée de vue

Le conducteur ne peut rouler qu'à une vitesse lui permettant de s'arrêter à l'intérieur de la distance visible. Lorsque le croisement est difficile, il doit pouvoir s'arrêter sur la moitié de la distance visible.

Vitesse par mauvaises conditions routières

Il faut rouler lentement lorsque la chaussée est enneigée, verglacée, couverte de feuilles mouillées ou de gravillons – surtout lorsqu'une remorque est attelée.

Début de pluie: la chaussée est particulièrement glissante car la poussière et la pluie forment un film glissant. À haute vitesse sur chaussée mouillée, l'aquaplaning constitue un danger sérieux.

Enfants et animaux

Il faut modérer sa vitesse et si nécessaire s'arrêter lorsque des enfants ne prêtent pas attention à la circulation.

La même règle s'applique aux animaux sur la chaussée: ralentir, ne pas klaxonner brusquement.

Rouler trop lentement est interdit

Le conducteur ne peut pas rouler trop lentement sans raison impérieuse au point d'entraver un flux de circulation régulier, car cela peut provoquer des comportements dangereux de la part d'autres usagers.

THÈME 20 / 20

Vitesse maximale – Code de la route Suisse

Limitations générales en Suisse

- 50 km/h en localité (début signalisé par le panneau de localité)
- 80 km/h hors localité (routes ordinaires)
- 100 km/h sur les semi-autoroutes
- 120 km/h sur les autoroutes

Limitations spéciales selon le véhicule

- Camions > 3,5 t: max. 80 km/h hors localité, max. 100 km/h sur autoroute



- Véhicules avec remorque: max. 80 km/h hors localité, max. 100 km/h sur autoroute (si homologuée)
- Cars de voyage: max. 100 km/h sur autoroute

Adapter sa vitesse à la situation

Les limitations de vitesse sont des maxima, pas des vitesses cibles. Dans les zones scolaires, par mauvais temps ou en présence de travaux, la vitesse doit être réduite même si aucun panneau ne l'indique explicitement.

Sanctions en cas d'excès de vitesse

La vitesse excessive est la première cause d'accidents graves en Suisse. Les sanctions (amende, retrait de permis) sont sévères. À partir de 25 km/h de dépassement en localité, le permis peut être retiré. Des excès importants relèvent du droit pénal.